

Transformez votre échec en atout pour rebondir

Pas de couverture chômage, plus d'emploi et de relations professionnelles, etc. Après la liquidation, le chef d'entreprise est en proie à un véritable traumatisme aggravé par un environnement où sa défaillance est assimilée à une faute.

Les actions engagées par l'association "Ensemble pour la prévention des entreprises en difficulté" visent à insuffler en Savoie un nouvel état d'esprit inspiré de la culture anglosaxonne qui recommande bien volontiers le droit à l'erreur dans le parcours d'un dirigeant. Outre l'organisation de journées d'échange autour de la valeur ajoutée de l'échec, l'association Renfort Cadres a été mandatée pour apporter un accompagnement personnel et professionnel du chef d'entreprise. "Il faut savoir comprendre les raisons d'un échec pour conclure l'expérience et écrire une nouvelle page, explique son directeur Michel De Lapeleire. D'une manière tout à fait pragmatique, nous essayons de remettre ces dirigeants dans l'action".

Dans un deuxième temps, Savoie Entreprendre et Savoie Initiatives pourront prendre le relais. Ces associations accompagneront les chefs d'entreprise qui auront un nouveau projet de création ou repris en lui apportant du réseau, un soutien moral, technique, et un appui financier. "Nous avons modifié nos critères qui réservaient notre accompagnement aux primo créateurs, excluant de fait les chefs d'entreprises ayant connu une expérience malheureuse", souligne Marc de Buiet, le directeur de Savoie Entreprendre.

clients et fournisseurs se retrouvent, par ricochet, en situation périlleuse. Sans oublier l'impact sur les recettes fiscales de la collectivité, la diversité du tissu économique et l'environnement avec l'apparition possible de friches industrielles".

Agir ensemble pour rompre l'isolement

Parmi les outils mis sur pied, un comité Ent' aide. Animée par des chefs d'entreprises qui ont eux-mêmes traversé des périodes difficiles et des experts (comptables, avocats...), cette structure indépendante du système judiciaire se tient à la disposition des entrepreneurs qui souhaitent parler de leur situation de manière confidentielle.

Les rencontres se font sur rendez-vous grâce à la mise en place d'un numéro vert (le 0 800 800 130), les vendredis après-midi. "Ent' aide constitue bien souvent le seul endroit où les entrepreneurs en difficulté peuvent sortir de leur isolement. Il ne faut pas oublier que certains cachent durant des années leur situation, y compris à leurs proches", souligne Jean-Luc Peyredieu en insistant sur les séquences laissées par un dégoût de bilan "sur le moral, le physique, voire la vie de couple."

Bénévoles au comité Ent' aide, Jean-Luc Peyredieu parle en connaissance de cause. Fin 2002, il quitte l'établissement bancaire où il est chargé de clientèle pour entrer au capital d'une entreprise d'électricité, fondée quelques mois plus tôt à Morhond. Dès juillet 2003, la société se retrouve en redressement judiciaire. Lorsqu'elle redémarre en 2005 après 20 mois d'observation, Jean-Luc Peyredieu décide de se lancer dans une nouvelle aventure et de créer son propre cabinet de conseil en gestion. "Lorsque nous avons évoqué avec mon épouse la question de ma reconversion, nous avons étudié toutes les pistes sauf celle de reprendre un emploi salarié. J'ai vraiment attrapé le virus de l'entreprise", sourit-il.

Si l'on a pas de solutions miracles, le comité a le mérite de permettre aux entrepreneurs de sortir de leur isolement. Il permet aussi de contourner la peur du tribunal qui reste profondément ancrée dans les esprits.

La justice commerciale plus réactive

D'autres solutions, issues des groupes de travail, participent au renforcement du dispositif de détection des entreprises en difficulté. L'objectif est d'intervenir avant que la situation se dégrade à un point tel qu'il sera impossible pour son dirigeant de remonter la pente.

Une équipe de trois juges dédiée à la prévention a ainsi été mise en place au sein du tribunal de commerce qui s'est doté d'outils logistiques analysant les bilans transmis. Chaque mois, six à sept chefs d'entreprises répondent à son invitation. "En cas de difficultés plus graves, ou si la prévention ne réussit pas, une prise en charge rapide permet un meilleur traitement des affaires c'est-à-dire l'ouverture d'une période d'observation visant à préparer un plan de continuation ou de cession", ajoute Philippe Ploi.

Un guide de huit pages reprenant les principales questions que se posent les entreprises confrontées à l'ouverture d'une procédure a été édité. Comportant un lexique des termes les plus importants et les plus fréquents, il est remis lors de l'audience aux entrepreneurs.

Pour aider dans ses démarches, le dirigeant qui se présente ou greffe pour demander l'ouverture d'une procédure, le tribunal dispose depuis mai dernier d'un accueil personnalisé.

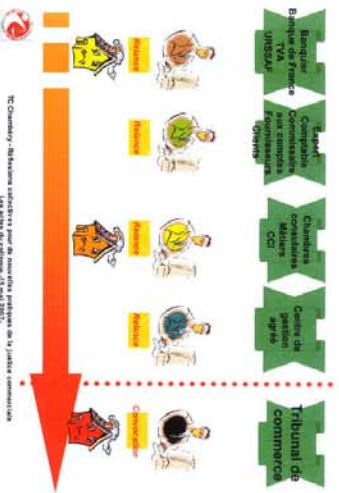
Enfin, lorsqu'un recours est exercé en appel contre un de ses jugements, les affaires sont désormais traitées en priorité – 15 jours en cas d'urgence – car la vie des entreprises est incompatible avec les délais judiciaires.

Améliorer l'information

Autre axe majeur de travail, l'information. Une note écrite destinée aux salariés a été instaurée. Elle les informe des modalités pratiques de la procédure concernant, en particulier, le versement des salaires impayés, dans des délais plus brefs grâce à une transmission rapide des informations.

Du côté des entreprises, une trousse d'urgence décrivant les symptômes suscip-

Les signaux d'alerte: comment sont-ils utilisés?



L'expérience est en marche...

bles de les faire basculer dans le rouge si les traitements adéquats ne sont pas mis en place est en cours de réalisation. "L'expérience montre que l'entreprise qui refuse de voir la réalité en face en espérant que l'action d'arrimer et d'évaluer le travail réalisé sur le terrain pour réduire la mortalité des sociétés. Au programme notamment des actions de sensibilisation menées en direction des élus locaux qui sont bien souvent les premiers informés des difficultés rencontrées par les entreprises installées sur leur territoire. Des réunions d'informations sont prévues durant les prochains mois.

Matérialisée par une charte signée à ce jour par une trentaine de portemaitres, la dynamique savoyarde s'est concrétisée le 2 octobre par la créa-

Sophie Bouteille



En Bref

La loi de Sauvegarde

Elle a complété le panel des procédures existantes en instaurant une procédure de sauvegarde réservée aux entreprises qui ne sont pas en cessation de paiement. Une liquidation judiciaire simplifiée a aussi été instaurée pour les entreprises qui n'ont pas employé plus de 5 salariés ou cours des six derniers mois et qui réalisent un chiffre d'affaires hors taxes égal ou inférieur à 750 000 euros.

La charte

Parmi les 26 signataires de la charte, l'Agence économique de la Savoie, Savoie Initiative, Savoie Entreprendre, la préfecture, l'Ursaf, les Assedic, le Comité des banques, Savoie TechnoLab, Albertville (anciennement Expansion, Renfort Cadres), l'Institut français des praticiens des procédures collectives (IFPPC), la DDTFF, les services fiscaux, la chambre des métiers, etc.

En chiffres

En 2006, 576 salariés ont été concernés en Savoie par les procédures de redressement et liquidation judiciaire. Le montant cumulé des passifs déclarés atteignait 31,5 millions avec une moyenne de 137 000 euros.